

Votre Cotisation se compose :

D'une **COTISATION FAMILIALE UNIQUE** de 18,75€

Répartie entre l'APEL nationale, l'APEL académique, l'APEL de Loire Atlantique, le service ICF* et votre abonnement à la revue « Famille & Education »**

A régler en 1 fois seulement à l'école où est scolarisé votre plus jeune enfant

(Exemple : vous avez également en enfant en secondaire, vous n'avez pas à régler cette cotisation au collège)

D'une **COTISATION LOCALE** de 4,50€

Versée à l'APEL de l'école Ste Marie Madeleine pour chacun de vos enfants scolarisés.

**Service ICF : le service Information et Conseil aux Familles est à la disposition des toutes les familles pour l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes.*

***"Famille & éducation" est le magazine de l'Apel. Il aborde tous les sujets liés à la scolarité et à l'éducation et apporte des informations pratiques, des conseils, des témoignages et des pistes de réflexion sur l'éducation et la scolarité de vos enfants. Il est diffusé tous les deux mois à ses adhérents (5 numéros par an).*

Total de votre cotisation

Cotisation Familiale unique _____ 18,75€

Nombre d'enfants scolarisés à l'école Ste Marie Madeleine pour 2020-2021 :x 4,50€ =€

Total :€

Nom de famille : _____

Nom des deux conjoints si ceux-ci vivent maritalement : _____

Prénom d'un des responsables légaux : _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Email : _____

Présentation de l'association

Depuis plus de 90 ans, l'Apel représente tous les parents qui font le choix de l'Enseignement libre pour scolariser leurs enfants. Forte de ses 956 000 familles adhérentes, elle participe au débat éducatif pour faire entendre la voix des parents auprès des pouvoirs publics. Veilleurs de la liberté d'enseignement, ses responsables s'engagent avec passion au service des familles et de l'institution scolaire. Ils soutiennent les projets éducatifs des établissements catholiques d'enseignement.

L'Apel et la communauté éducative

Présentes dans tous les établissements, les équipes de parents bénévoles, élues lors des Assemblées générales, sont un élément essentiel de la communauté éducative. Elles accueillent et aident toutes les familles, les représentent dans toutes les instances et animent la vie de l'établissement (conférences, débats, bourse aux livres, marché de Noël, sorties scolaires, spectacles etc.)

Parents-école : une relation de confiance

Pour l'Apel, les parents, premiers éducateurs, doivent s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants et nouer une relation de confiance avec le chef d'établissement et les enseignants. En favorisant des relations harmonieuses entre adultes, l'Apel concourt à ce que chaque jeune trouve sa juste place au sein de l'établissement et un cadre favorable à son épanouissement et à sa réussite.

Signature